



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

**AVIS PUBLIC**  
**Demandes de dérogation mineure**

---

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance régulière qui sera tenue le **lundi 6 octobre 2014**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

**Demande numéro 1**

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 1313, chemin Tour-du-Lac-Nord (lot 5 555 364 du cadastre du Québec), dans le secteur de la route du Domaine et du lac Sergent.

**Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à autoriser que le bâtiment principal projeté puisse avoir une hauteur de l'ordre de 12,8 mètres plutôt que 7,5 mètres, comme prescrit à la *Grille des spécifications* pour la zone AM 4 du Règlement de zonage 51-97 (B).

**Demande numéro 2**

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 565, Grande Ligne (lot 4 492 550 du cadastre du Québec) dans le secteur du lac Bison.

**Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à autoriser que le bâtiment accessoire existant puisse être implanté à une distance de l'ordre de 0,6 mètre de la ligne latérale plutôt qu'à 1,2 mètre, comme prévu à l'article 10.3.3 du Règlement de zonage 51-97 (B).

Ces demandes de dérogation sont disponibles pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance régulière du **6 octobre 2014** à 20 heures à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 11 septembre 2014.

Le directeur général et assistant-greffier,

François Dumont